



Communiqué de presse CPS n°271123



COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée plénière de la Cour pénale spéciale (CPS) du 22 au 23 novembre 2023

L'assemblée plénière de la CPS s'était tenue à son Siège à Bangui, République Centrafricaine (RCA) du 22 au 23 novembre 2023. Conformément aux dispositions de l'article 51. A du Règlement de procédure et de preuve (RPP), cette Assemblée plénière a réuni l'ensemble des organes de la Cour. Elle était co-présidée par le Président de la Cour, M. Michel Landry LOUANGA et le Procureur spécial, M. Toussaint MUNTAZINI MUKIMAPA. Le Greffier en chef, le Greffier en chef adjoint, les Greffiers les Secrétaires, les Conseillers, les Chefs d'Unité sont convoqués par une note de la Présidente de la Cour. Comme l'indique le point B de l'article 51 du RPP : « Le Président convoque l'Assemblée plénière en fonction des nécessités de la Cour ».

Différents sujets étaient inscrits à l'ordre du jour entre autres, la modification et l'adoption du Règlement intérieur, l'élection du Président et du Vice-Président.

Plusieurs articles du règlement intérieur de la Cour ont été modifiés et amendés à la majorité des participants, après d'intenses échanges sur la forme et le fond.

Lors de cette assemblée plénière il était aussi question de l'élection du Président et du Vice-Président de la CPS. Suivant l'article 51.E du RPP, « Seuls les Magistrats de la Cour sont habilités à voter ». A la suite des élections, le Magistrat Michel Landry LOUANGA de nationalité centrafricaine a été reconduit à son poste de Président de la CPS et le Magistrat Olivier BEAUVALLET de nationalité française a été élu Vice-Président. Au terme des échanges qui se sont développés pendant cette assemblée plénière, les participants ont émis des recommandations à mettre en œuvre pour la bonne marche de la Cour.

Fait à Bangui, le 27.11.2023

Unité de communication et sensibilisation de la CPS

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.